

Modifications au Régime de pensions du Canada (RPC) et au Régime de rentes du Québec (RRQ)

Les deux pensions gouvernementales ci-dessus font partie intégrante du revenu que touchent les retraités. En 2016, les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des modifications à ces deux régimes de pension, qui entreront en vigueur l'an prochain.

Qu'est-ce qui changera?

À compter du 1^{er} janvier 2019, le RPC et le RRQ seront graduellement bonifiés. Cela signifie que vous recevrez des prestations plus élevées en contrepartie de cotisations plus élevées.



Augmentation de la prestation

Cette augmentation touchera la pension de retraite, la prestation après-retraite, la prestation d'invalidité et la pension du survivant du RPC.

La cible de remplacement du revenu augmentera pour passer du quart au tiers du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP).

Votre pension augmentera selon le montant de vos cotisations au RPC bonifié et la durée de la période pendant laquelle vous y avez cotisé. Vous aurez droit à l'augmentation maximale du RPC/RRQ après 40 ans de cotisations.

Augmentation de la cotisation

Les cotisations augmenteront de 1 % pour l'employeur et de 1 % pour l'employé afin de financer l'augmentation des prestations versées.

La limite de gains servant à calculer les cotisations sera augmentée sur 7 ans, en commençant par une augmentation progressive de 2 % de la limite de gains actuelle de 2019 à 2023, le tout suivi d'une augmentation du taux de cotisation de 8 % en fonction de la limite de gains de 2023 à 2025.

En quoi ces modifications vous toucheront-elles?

Pour en savoir plus au sujet du RPC, nous vous encourageons à communiquer avec Service Canada au 1-800-277-9914 ou à <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/bonification-rpc.html>. Pour obtenir des renseignements sur les modifications apportées au RRQ, vous pouvez communiquer avec Retraite Québec en composant le 1 800 463-5185 ou consulter leur site Web https://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/Pages/regime_rentes.aspx.

Vous pouvez aussi joindre Reuter Benefits sans frais au 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com pour discuter de la place qu'occupent les pensions du gouvernement dans la planification de votre revenu de retraite.